

Bruxelles, le 23 mars 2026  
(OR. en)

7165/26  
PV CONS 15  
SOC 143  
EMPL 60  
SAN 136  
CONSOM 73  
*PARLNAT*

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL**  
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE  
(Emploi, politique sociale, santé et consommateurs)  
9 mars 2026

## 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document 6863/26.

## 2. Approbation des points "A"

### Liste des activités non législatives

6888/26

Le Conseil a adopté tous les points "A" dont la liste figure dans le document susmentionné, y compris tous les documents linguistiques COR et REV présentés pour adoption.

## EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

### Activités non législatives

3. **Conclusions intitulées "Investir dans l'enfance par l'amélioration du bien-être des enfants, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté infantile dans l'Union européenne"** ☐ 6665/26  
*Approbation*

Le Conseil a approuvé les conclusions susmentionnées.

4. **Briser le cycle de la pauvreté: développer les services de soutien et d'activation centrés sur la personne** ☐ 6343/26  
*Échange de vues*

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la question susmentionnée, sur la base d'une note de la présidence figurant dans le document susvisé.

5. **Semestre européen 2026** ☐
- a) **Aspects relatifs à l'emploi et à la politique sociale de la recommandation concernant la politique économique de la zone euro pour 2026** 6172/26  
*Approbation*

Le Conseil a approuvé les aspects relatifs à l'emploi et à la politique sociale de la recommandation susvisée.

- b) **Rapport conjoint sur l'emploi 2026** 6076/26  
*Adoption*


Le Conseil a adopté le rapport susmentionné.

- c) **Conclusions concernant le rapport conjoint sur l'emploi 2026** 6605/26  
*Approbation*


Le Conseil a approuvé les conclusions susmentionnées.

- d) **Recommandation relative au capital humain dans l'Union européenne** 6081/1/26 REV 1  
*Adoption* + ADD 1  
6583/26

Le Conseil a adopté la recommandation susmentionnée. La Hongrie a présenté une déclaration, qui figure en annexe.


5. **(suite) Semestre européen 2026**  6171/26  
**De l'innovation à des emplois de qualité: utiliser l'IA pour renforcer l'emploi de qualité et les droits des travailleurs<sup>1</sup>**  
*Échange de vues*

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la question susmentionnée, sur la base d'une note de la présidence figurant dans le document susvisé.


6. **Examen par le Comité de l'emploi de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse: messages clés**  6184/26  
*Approbation*

Le Conseil a approuvé les messages clés susmentionnés.

## Divers

7. a) **Stratégies récentes de l'UE en faveur de l'égalité:**   
i) **Stratégie en faveur de l'égalité de genre 2026-2030** 6668/26  
6832/26  
ii) **Stratégie de lutte contre le racisme** 5626/26  
*Informations communiquées par la Commission*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission.

- b) **Événements organisés par la présidence**  6678/26  
*Informations communiquées par la présidence*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

---

<sup>1</sup> En présence d'un professeur d'économie et d'études européennes à la London School of Economics et à l'université de Chypre.

- c) **Programmes de travail du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale pour 2026** ☐ 6189/26  
6205/26  
*Informations communiquées par les présidences respectives*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par les présidences du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale.

- d) **Propositions législatives en cours d'examen (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

**Règlement modifiant le règlement (UE) 2021/691 en ce qui concerne le soutien aux travailleurs concernés par un licenciement imminent dans des entreprises en cours de restructuration** ☐☐ 7721/25  
*Informations communiquées par la présidence*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

- e) **Sommet social tripartite** ☐ 6784/26  
*Informations communiquées par la présidence et par la Commission*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence et par la Commission.

- f) **Proposition visant à apporter une clarté juridique sur le détachement de ressortissants de pays tiers dans le cadre du train de mesures sur la mobilité équitable de la main-d'œuvre** ☐ 6783/26  
*Informations communiquées par les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, l'Allemagne, l'Italie, la Lettonie et le Luxembourg*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, l'Allemagne, l'Italie, la Lettonie et le Luxembourg.

- 
- ① Première lecture  
S Procédure législative spéciale  
C Sur la base d'une proposition de la Commission  
☐ Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)
-

Déclaration relative au point "B" non législatif figurant dans le document 6863/26

Concernant le point 5 d) de la liste des points "B":

Semestre européen 2026  
Recommandation relative au capital humain dans l'Union européenne  
*Adoption*

**DÉCLARATION DE LA HONGRIE**

"La Hongrie est consciente qu'il importe de remédier aux pénuries de compétences, en particulier dans les secteurs qui revêtent une importance stratégique pour l'économie de l'UE. Par conséquent, la Hongrie soutient à titre général les objectifs de la recommandation. Dans le même temps, nous restons préoccupés par les questions juridiques et procédurales exposées ci-après concernant la recommandation et le processus menant à son adoption. Le texte de la recommandation – en particulier la section s'adressant aux États membres – traite principalement de l'éducation et de la formation, malgré le fait que sa base juridique (l'article 148, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) relève de la politique de l'emploi. Si la Hongrie a conscience que l'éducation et la formation sont des outils importants pour atteindre les objectifs relatifs à l'emploi et au marché du travail, il s'agit de domaines d'action distincts de celui de l'emploi. Les principaux défis et éléments énoncés par la recommandation, comme le renforcement de l'enseignement et de la formation professionnels, l'amélioration des résultats de l'enseignement supérieur dans les STIM, et l'investissement dans l'éducation, la formation et les compétences, relèvent des articles 165 et 166 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. En conséquence, la Hongrie n'est pas convaincue que le contenu de la recommandation reflète pleinement sa base juridique et que le principe du centre de gravité justifie ce choix. En tout état de cause, nous estimons que, compte tenu des circonstances susmentionnées, le projet de recommandation aurait dû a minima être examiné et approuvé également par les ministres de l'éducation avant son adoption par le Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs".

En outre, la Hongrie n'est pas favorable au renforcement du rôle de l'éducation et de la formation dans le cadre du Semestre européen, en particulier parce que ces domaines ne sont pas entièrement couverts par la base juridique de l'article 148, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui concerne la politique de l'emploi. La Hongrie ne souscrit pas à l'introduction dans le Semestre européen de recommandations annuelles du Conseil sur l'éducation et la formation, sur le modèle des conclusions annuelles concernant le rapport conjoint sur l'emploi. Il n'existe aucun précédent concernant une nouvelle proposition annuelle de ce type, et le droit de l'UE n'a pas évolué de manière à le justifier. De plus, l'éducation et la formation font déjà partie du cadre annuel du Semestre européen, comme en témoignent les rapports par pays et les recommandations spécifiques par pays, qui recensent tous les ans les défis rencontrés et les progrès accomplis en matière d'éducation, de formation et de compétences. Dans l'ensemble, la Hongrie estime que le processus du Semestre européen devrait être simplifié, et non étendu."

---